



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

Service des poursuites et faillites

Office des poursuites du district de Sierre

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur

Dienststelle für Betreibungs- und Konkurswesen

Betreibungsamt des Bezirkes Siders

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Vente mobilière

Débiteur : BUZAS Francis Louis Gaston, Rte de Versailles 25, 91570 Bièvres (France)

L'Office des poursuites du districts de Sierre vendra aux enchères publiques et au plus offrant, le **mardi 3 mars 2026, à 15h00**, à la salle de ventes de l'office, au 1^{er} étage du bâtiment "Le Bourgeois", Av. du Rothorn 2 à Sierre, les biens mobilier suivants :

- 1 certificat n° 21 de 10 actions nominatives (n° 1345 à 1354) de la S.I. Soleil Levant B SA,
- 1 certificat n° 22 de 70 actions nominatives (n° 1355 à 1424) de la S.I. Soleil Levant B SA,
- 1 certificat n° 29 de 10 actions nominatives (n° 2098 à 2107) de la S.I. Soleil Levant B SA,
- 1 certificat n° 30 de 72 actions nominatives (n° 2108 à 2179) de la S.I. Soleil Levant B SA,

donnant droit et devoir de recevoir en location le duplex de 5.5 pièces (appartements n° 11 + 15) situé dans l'immeuble sis à la rue de Pirrazilina 19 à 3963 Crans-Montana.

Estimation de l'Office des poursuites par expert : CHF 470'000.00

Les conditions de vente seront déposées au bureau de l'Office des poursuites de Sierre dès le 16.02.2026.

La réalisation est requise par le créancier gagiste et par un créancier saisissant.

Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce. **Montant à payer à l'enchère : 10 % du prix d'adjudication.** Le paiement devra être effectué, soit à l'enclière : en espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocabile et illimitée dans le temps (les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés), soit avant l'enclière : par consignation, sur le CCP de l'office des poursuites, IBAN CH71 0900 0000 1900 1866 7 (doit parvenir à l'Office au plus tard la veille de la vente).

Le solde du prix de vente est à payer dans le mois, avec intérêts à 5 % dès le jour de la vente.

Les personnes intéressées par une éventuelle visite des locaux dont la location est liée à la titularité des actions sont priées de s'annoncer auprès de notre Office jusqu'au 06.02.2026. Les statuts de la société peuvent être consultés au bureau de notre Office durant les horaires officiels d'ouverture.

La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des Offices des poursuites et faillites du Canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.

Sierre, le 23 janvier 2026/fgl

Office des poursuites du district de Sierre
Jean-Charles Emery, Préposé